



ASSOCIATION CHARTREUSE MONTAGNE

COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2023

Participent à cette réunion :

Paul BUISSIERE, Jean CAPELLI, Christiane COQUET,
Philippe DONNIER-BLANC, Nicole DONNIER-VALENTIN, Jean-Claude GENOUD,
Patrice MOLLIER, Nicole PETREQUIN, Jacques-Henri VIALLE, Patrick VILLARD.

Absents :

Gilles DECHENE (excusé), Michel GARREL.

1/ Modification du règlement intérieur

Par une lecture et des explications, Jean-Claude nous présente une mouture du règlement intérieur modifié sur certains points (document en pièce jointe de ce compte-rendu)

Voici ces points modifiés ou rajoutés :

- ◆ Les accompagnateurs de randos (appelés par la FFRandonnée « animateurs ») peuvent ne pas être membres du conseil d'administration de CHAM, c'est le cas actuellement de Jean-François Tripon et de Pascal Vasseur.
- ◆ Les animateurs actuels (Christiane, Pascal, Jean-François, Philippe) sont déclarés sur le site de gestion de la FFRandonnée (Fédération Française de Randonnée)
- ◆ Modifications pour le certificat médical, ajout d'un article pour l'honorabilité, modifications sur les calendriers des randonnées et leur publication.
- ◆ Document « Conditions de participation et définition des niveaux de randonnées » : modification pour les randonnées d'essai, ajout d'une information sur le « pass découverte » :
Actuellement toute personne nouvelle peut bénéficier de 3 randos avec CHAM pour découvrir le club et l'activité. Si cette personne veut faire une 4^{ème} rando, elle devra obligatoirement prendre son adhésion à CHAM et si elle ne souhaite pas prendre une licence à la FFRandonnée elle pourra payer un « pass découverte » (de l'ordre de 2 € la journée ou 8 € le mois). C'est intéressant pour des personnes de passage, pour participer ponctuellement à un séjour ou pour adhérer en fin de saison. Cet adhérent devra s'inscrire à l'avance à la rando, de façon à ce que l'association puisse établir « pass découverte » sur le site de la FFRandonnée.

2/ Préparation de la prochaine Assemblée Générale :

- ◆ Elle aura lieu le samedi 21 octobre à 9h30 dans la grande salle au rez-de-chaussée de la mairie.
- ◆ Jean-Claude va préparer les documents utiles au rapport moral.
- ◆ Patrice nous présente le rapport financier qu'il a finalisé.
- ◆ Jean-Claude a préparé la convocation à l'assemblée générale et l'enverra demain.



ASSOCIATION CHARTREUSE MONTAGNE

- ◆ Élection à préparer, 5 membres du CA élus en 2020 sont sortants :
 - Paul Buissière
 - Philippe Donnier-Blanc
 - Nicole Donnier-Valentin
 - Jean-Claude Genoud
 - Jacques-Henri Vialle

3/ Points divers :

- ◆ Le repas post AG est en cours d'organisation (recherche d'un restaurant et courrier d'info à prévoir aux adhérents)
- ◆ Proposition de 2 nouveaux membres d'honneur :
Jean Capelli et Valentin Salvi, en plus de Jacques Locatelli proposé au mois de juillet.
- ◆ Montant de l'adhésion à CHAM pour 2024-2025 qui sera proposée à la prochaine AG :
Sa dernière augmentation date de 2019, soit 17 € jusqu'à ce jour. La décision est prise de proposer de l'augmenter à 18 €
- ◆ Pour une réadhésion à CHAM, la fiche d'adhésion ne sera à remplir que s'il y a un changement dans les informations personnelles à inscrire.
- ◆ La FFRandonnée a changé la procédure médicale pour délivrer une licence :
 - - Pour la prise d'une 1^{ère} licence, un certificat médical est toujours exigé.
 - - Pour un renouvellement de licence il faut remplir le questionnaire. En cas de réponse(s) positive(s) au questionnaire, il est conseillé de consulter son médecin.
 - Seule l'Attestation de non contre-indication sera demandée. Néanmoins si un nouveau certificat médical est fourni, celui-ci sera conservé dans le dossier de l'adhérent
- ◆ Proposition de formations pour les animateurs actuels et les personnes adhérentes à CHAM qui souhaiteraient devenir animateur, voici les adresses des sites d'information sur les formations dispensées par la FFRandonnée :
<https://isere.ffrandonnee.fr/formation/>
<https://formation.ffrandonnee.fr/>
CHAM s'engage à prendre en charge les frais de formation.
- ◆ Info sur un projet en cours : « Les JO de Paris 2024 en Chartreuse »
Ce projet sera présenté par le Président de VTT Chartreuse et le Coprésident de la Cartusienne, au cours d'une réunion début octobre. Des membres de CHAM se rendront à cette réunion.
- ◆ Proposition de dates pour les réservations de salle en 2024 (à transmettre à la mairie)
 - Rassemblement pour la galette des Rois : vendredi 19 janv ou vendredi 26 janvier 2024
 - Assemblée Générale de CHAM : samedi 28 septembre ou samedi 21 septembre 2024

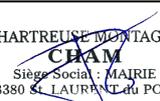


ASSOCIATION CHARTREUSE MONTAGNE

4/ Prochaines dates pour CHAM

- Conseils d'Administration : jeudi 9 novembre à 18h30, à la maison des Associations.
- Assemblée générale : samedi 21 octobre à 9 h 30.

La réunion est terminée à 21 heures.

Approbation du compte rendu		
Prénom-Nom	Jean-Claude Genoud	
Fonction	Secrétaire	
Date	14-Oct-2023	
Signature	 CHARTREUSE MONTAGNE CHAM Siège Social : MAIRIE 38380 ST LAURENT du PONT	